



GUIDE

Pour l'activation de
l'enregistrement des
données de
consommation Enedis

Ce guide s'adresse aux agriculteurs qui souhaitent bénéficier de l'accompagnement proposé et financé par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais pour mettre en œuvre un projet photovoltaïque sur son exploitation.

Guide réalisé en
partenariat avec :



Guide soutenu par :



Contexte

Ce guide est à destination des agriculteurs qui souhaitent bénéficier de l'accompagnement proposé et financé par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais. Pour l'accompagnement aux études et l'appui à la mise en œuvre du développement de leur(s) toiture(s) par la Chambre d'Agriculture du Rhône et CoopaWatt SCOP un bureau d'études indépendant spécialisé dans la mobilisation et l'accompagnement de projets participatifs d'énergie renouvelable.

Dans le cadre de cet accompagnement, les agriculteurs qui souhaitent être accompagnés doivent, en amont d'être sélectionnés, enclencher l'enregistrement de leurs données de consommation auprès d'Enedis.

En effet l'accompagnement dont bénéficieront les agriculteurs sélectionnés aura pour vocation principale d'étudier et développer des projets d'autoconsommation. De ce fait, il est nécessaire pour la Chambre d'Agriculture du Rhône et CoopaWatt SCOP d'avoir accès aux données de consommation des exploitations sélectionnées. Sans quoi les études d'autoconsommation ne pourront pas être réalisées.

La récupération des données de consommation des exploitations sélectionnées aura pour vocation exclusive la réalisation d'études et analyses d'autoconsommation, dans le cadre de l'accompagnement proposé par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais. Afin d'estimer les taux d'autoconsommation et d'autoproduction photovoltaïque des projets potentiels. Pour en déduire la faisabilité et l'intérêt du développement d'un projet d'autoconsommation pour les exploitations sélectionnées.

Le présent guide est ainsi réalisé dans l'objectif de fournir un support d'appui pour réaliser l'activation des données de consommation auprès d'Enedis.

Ce guide est communiqué à l'ensemble des exploitations ayant manifesté leur intérêt pour bénéficier de l'accompagnement aux études et l'appui à la mise en œuvre du développement de leur(s) toiture(s), proposé par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais. Pour les exploitations ayant déjà activé l'enregistrement de leurs données, il n'est pas nécessaire de réaliser les procédures présentées dans ce guide.

Des partenaires de confiance

Grâce au soutien financier du Syndicat de l'Ouest Lyonnais, La Chambre d'Agriculture et CoopaWatt mettent à disposition un conseiller pour m'accompagner et m'orienter dans mon projet photovoltaïque (du choix de la solution et des prestataires à la mise en œuvre).

Je bénéficie ainsi d'une expertise personnalisée, indépendante et totalement gratuite.



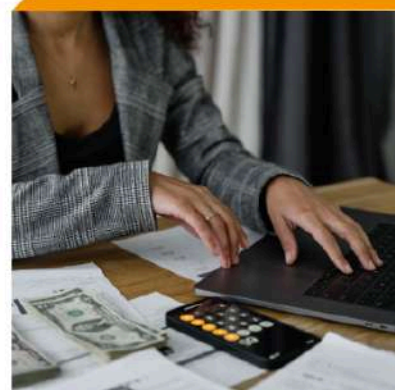
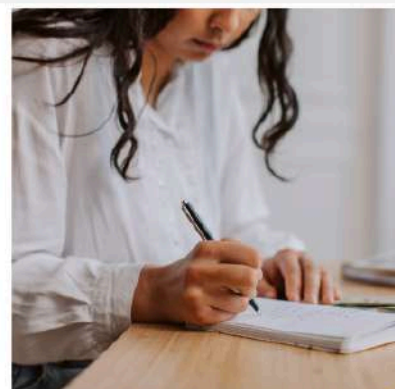
01 Créer son compte Enedis p4



02 Associer son ou ses compteurs Linky à son compte Enedis p9



03 Activer l'enregistrement et la collecte des données de consommation p10



Réaliser sa demande d'activation de l'enregistrement des données de consommation Enedis

Avant même de suivre la procédure de demande d'activation de l'enregistrement de vos données de consommation présenté dans ce guide. **Vous devez vous assurer d'être équipé d'un compteur communiquant type Linky** qui permet d'enregistrer et récupérer vos données. Sans quoi il sera impossible pour Enedis d'enregistrer et de vous communiquer vos données de consommation.

Vous devez également vous munir des pièces justificatives suivantes :

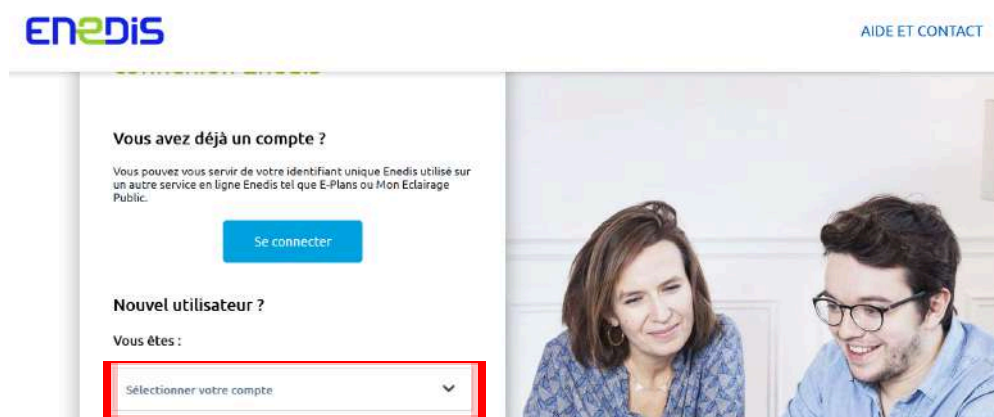
- votre numéro de Siret,
- un extrait Kbis de moins de 3 mois pour chacun de vos établissements,
- une copie de votre pièce d'identité et du mandat en ligne si vous n'êtes pas le représentant légal de l'entreprise.

1- Créer votre compte Enedis

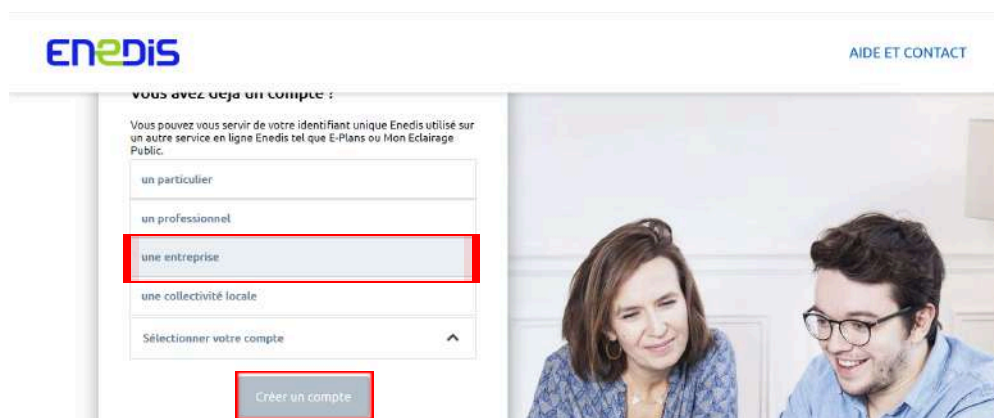
Attention : si vous avez déjà créé un compte Enedis vous pouvez directement passer à l'étape suivante.

Pour réaliser la création de votre compte vous devez vous connecter sur le site Enedis à l'adresse suivante : <https://mon-compte-client.enedis.fr/>

Vous allez arriver sur la page suivante :



Cliquez sur "sélectionner votre compte", sélectionnez "une entreprise" dans le menu déroulant et cliquez sur "Créer un compte" :



Connectez vous à votre compte et acceptez les conditions générales d'utilisation :

Conditions générales d'utilisation

- des dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels, prévisibles ou imprévisibles résultant de l'utilisation du Site par l'Utilisateur;

- des caractéristiques intrinsèques d'Internet, notamment celles relatives au manque de fiabilité et au défaut de sécurisation des informations y circulant.

- des contenus ou activités illicites utilisant son site et ce, sans qu'il en ait pris dûment connaissance au sens de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique et la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard de traitement de données à caractère personnel.

LITIGES - DROIT APPLICABLE

En cas de différend relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes CGU, l'Utilisateur et Enedis s'engagent à déployer leurs meilleurs efforts afin de régler à l'amiable un éventuel litige.

Dans le cas où un accord amiable ne serait pas trouvé, tout éventuel litige se rapportant à l'interprétation ou l'exécution des CGU sera soumis à la compétence des tribunaux du siège social d'Enedis.

Les présentes CGU sont régies par la loi française.

CONTACT

Pour toute question ou information concernant les CGU applicables, le Site ou son utilisation, l'Utilisateur peut contacter l'Éditeur.

Pour tout signalement de contenu ou d'activités illicites concernant le Site, l'Utilisateur s'adresse à l'Éditeur aux coordonnées figurant dans les Mentions légales.

ACCEPTER

Indiquez votre Siren et cliquez sur "Rechercher"

enedis

Gestion de votre entreprise ▾ Vos données énergétiques ▾ Vos documents ▾

Accueil > Gestion de votre entreprise > **Associer une entreprise**

Associer une entreprise

Rechercher une entreprise

Pour bénéficier de toutes les fonctionnalités de votre compte client, renseignez le numéro de SIREN de votre entreprise. Vous pourrez de nouveau réaliser ce parcours pour associer d'autres entreprises.

SIREN de votre entreprise

Indiquez votre SIREN à 9 chiffres Recherche

Vous avez plus de 10 entreprises ? Nous vous invitons à [contacter nos conseillers](#).

Continuer

Les coordonnées de votre entreprise vont apparaître, sélectionnez la fonction de votre entreprise et cliquez sur "Continuer".

enedis

Gestion de votre entreprise ▾ Vos données énergétiques ▾ Vos documents ▾

Votre entreprise

 **COOPAWATT SCOP**
COOPAWATT SCOP
17 C CHE DES TERRES MELEES 69290 GREZIEU LA
VARENNE
FRANCE

Vous avez plus de 10 entreprises ? Nous vous invitons à [contacter nos conseillers](#).

Préciser votre fonction dans l'entreprise

Votre fonction

Sélectionnez votre fonction

Continuer

Entrez votre code postal et votre ville et cliquez sur “Continuer”.

ENEDIS

Gestion de votre entreprise Vos données énergétiques Vos documents

Accueil > Gestion de votre entreprise > Associer une entreprise

Associer une entreprise

1 Votre lieu d'activité 2 Pièces justificatives

Préciser votre lieu d'activité professionnelle

Afin de traiter au mieux votre demande d'association d'entreprise, indiquez votre lieu d'activité professionnelle.

Code postal Ville

Retour Continuer

Ajoutez les pièces justificatives qui vous concernent et cliquez sur “Transmettre la demande”.

ENEDIS

Gestion de votre entreprise Vos données énergétiques Vos documents

Accueil > Gestion de votre entreprise > Associer une entreprise

Associer une entreprise

1 Votre lieu d'activité 2 Pièces justificatives

Ajouter les pièces justificatives

Afin de confirmer votre demande, ajoutez les documents nécessaires à la vérification de votre appartenance à l'entreprise.

1 Mo maximum autorisé ; Formats acceptés : DOCX, PDF, JPG, JPEG, GIF

Votre pièce d'identité

Vous pouvez utiliser une photocopie de votre carte d'identité nationale, de votre passeport ou de votre titre de séjour.

Pièce d'identité Importer

Extrait Kbis ou un certificat d'inscription de votre entreprise

Afin de connaître les représentants légaux de votre entreprise, un extrait Kbis de moins de 3 mois ou un certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements est nécessaire.

Extrait Kbis ou certificat d'inscription Importer

Votre mandat

Le mandat est nécessaire si vous n'êtes pas mentionné sur l'extrait Kbis ou le certificat d'inscription.

Mon nom est mentionné sur l'extrait Kbis ou le certificat d'inscription. Je n'ai pas besoin de fournir un mandat.

Télécharger et compléter le modèle de mandat

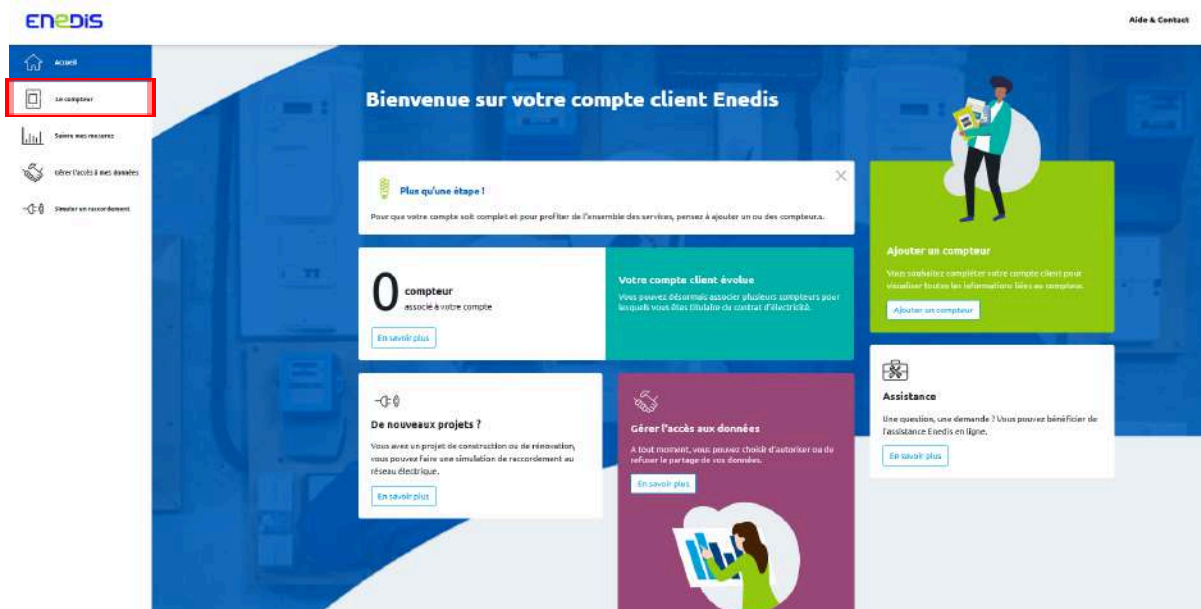
Mandat Importer

Retour Transmettre la demande

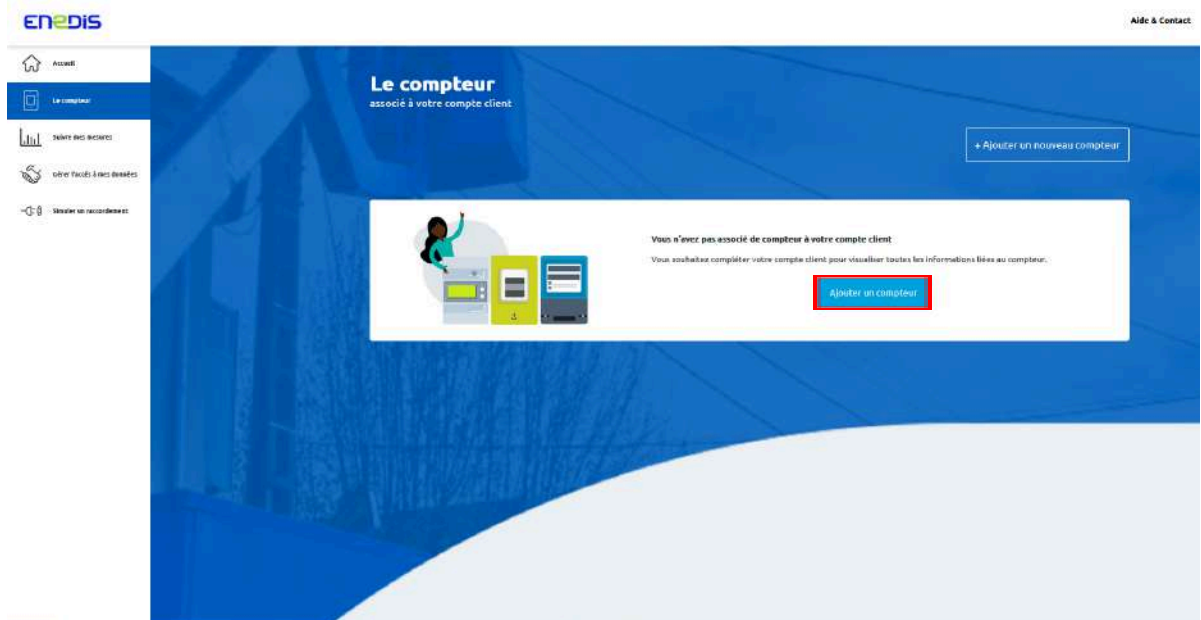
2- Associer son ou ses compteurs Linky à son compte Enedis

Une fois votre compte créé, vous allez devoir associer vos compteurs de consommation à votre compte Enedis.

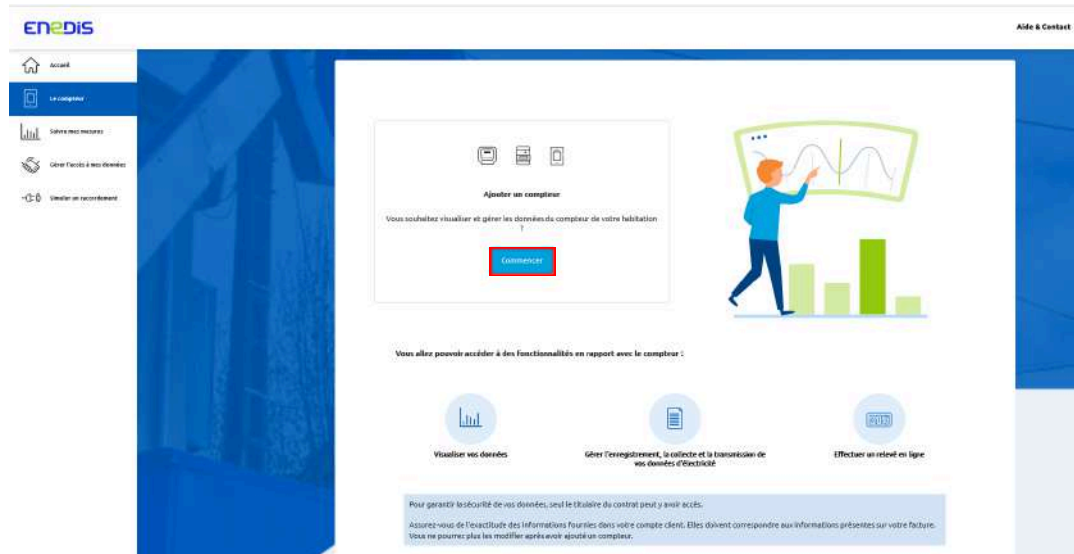
Pour ce faire, allez dans l'interface d'accueil de votre compte Enedis et cliquez sur "le compteur"



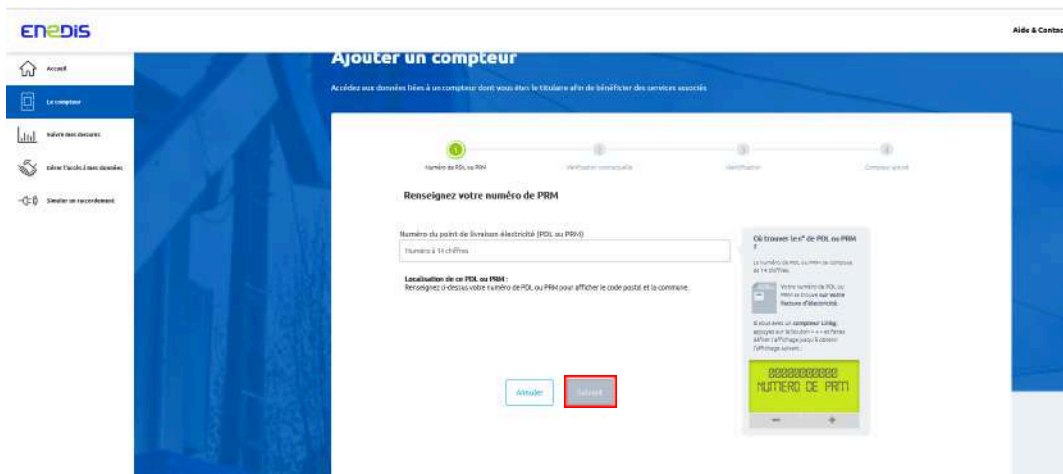
Par la suite cliquez sur ajouter un compteur :



Cliquez sur commencer :



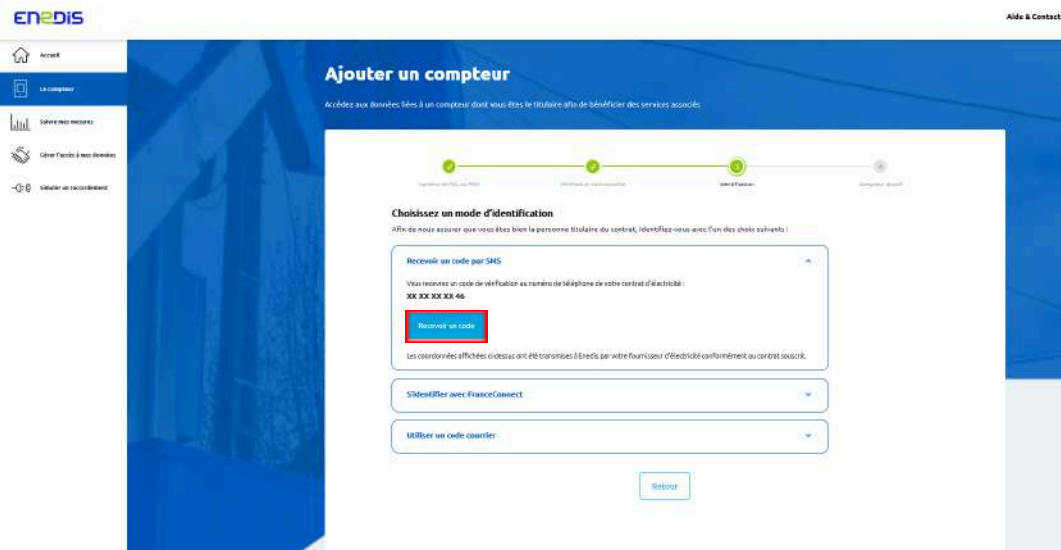
Il vous faut ensuite associer un compteur au compte créé, à partir du PDL ou référence acheminement noté sur votre facture et cliquer sur "suivant":



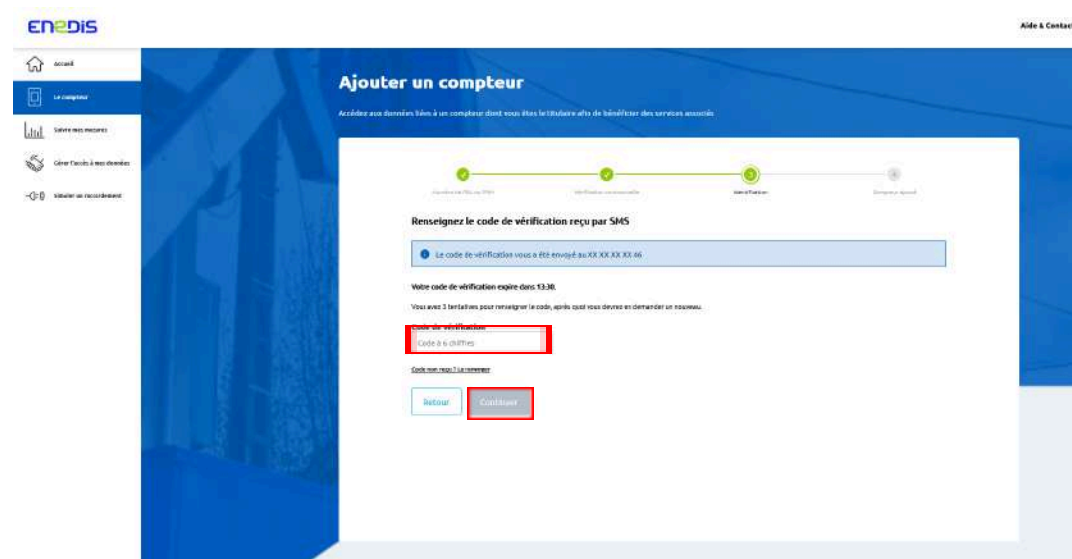
cliquez sur "suivant":



Choisir un mode d'identification (privilégier par SMS) et cliquez sur recevoir un code :



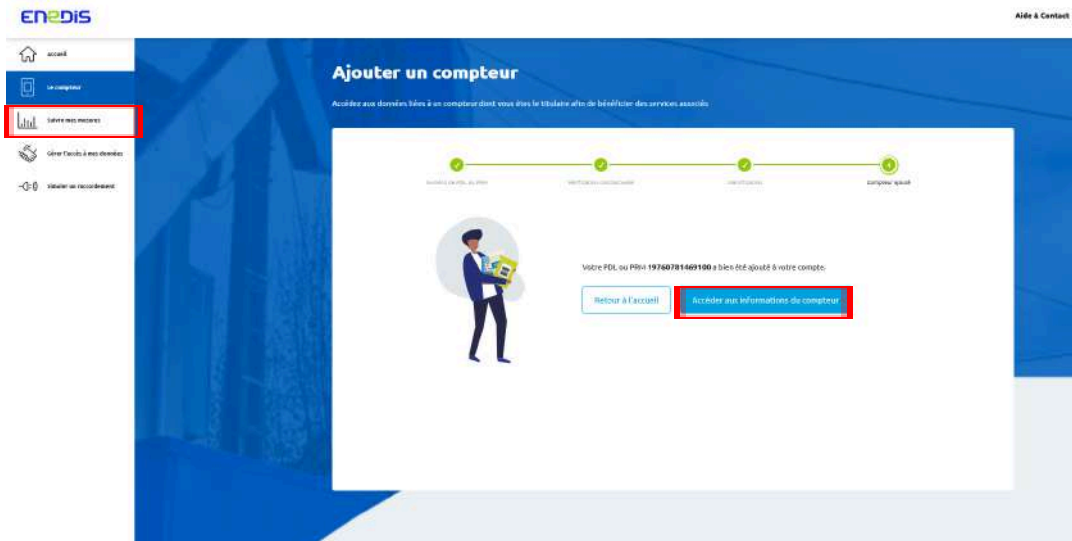
Vous allez recevoir un code par SMS, renseignez ce code et cliquez sur "continuer" :



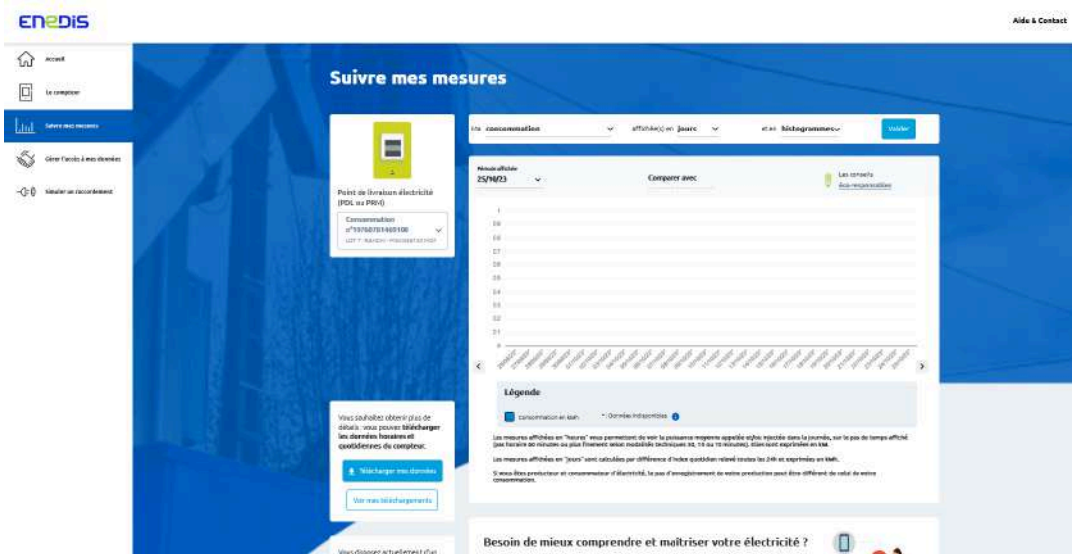
3- Activer l'enregistrement et collecte des données de consommation

Une fois votre compteur associé à votre compte Enedis vous allez devoir activer l'enregistrement et collecter des données de consommation.

Pour ce faire, soit vous cliquez sur "Accéder aux informations du compteur", soit sur "suivre mes mesures".



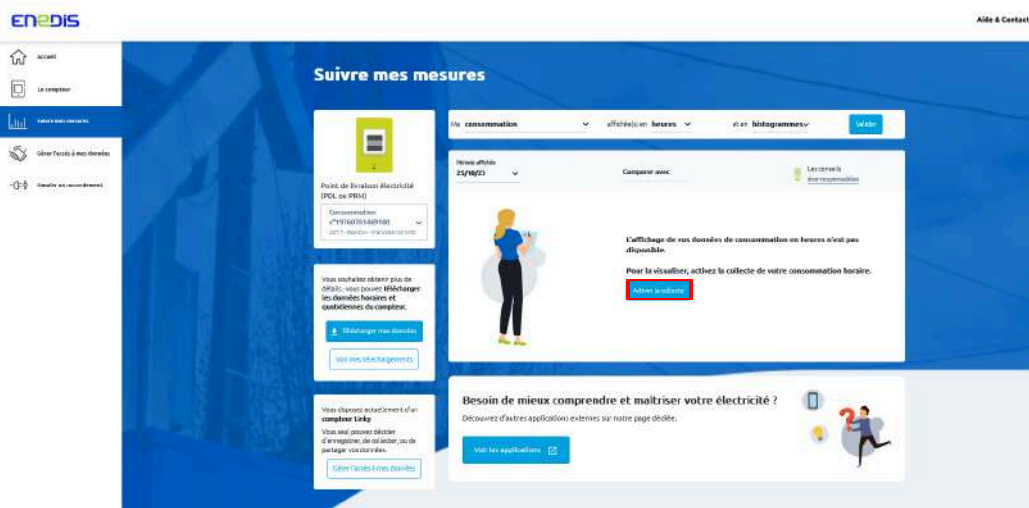
La fenêtre suivante va apparaître :



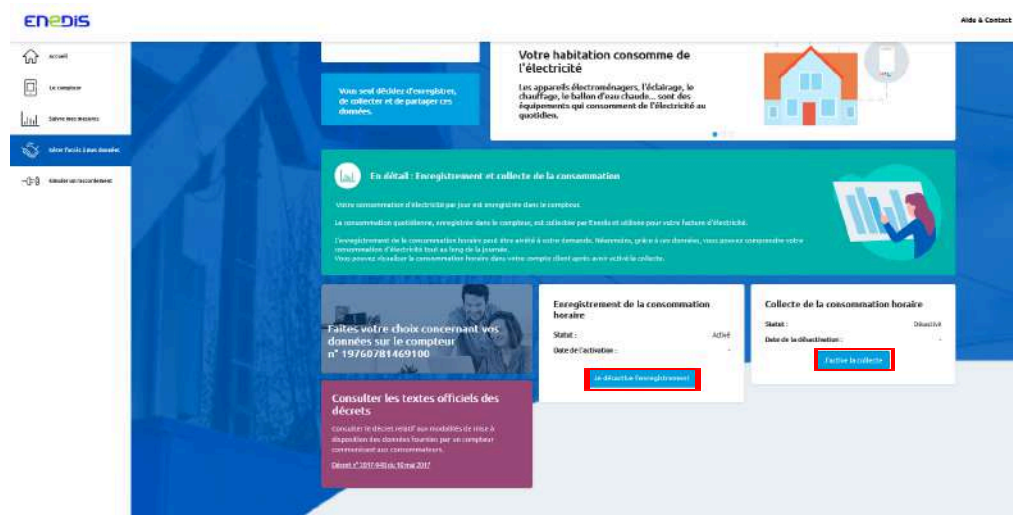
Pour demander l'activation de l'enregistrement et collecte de vos données horaires, vous allez devoir sélectionner "heures" dans le type de donnée affichée et cliquer sur "valider" :



Un message va s'afficher pour vous informer que les données horaires ne sont pas disponibles, car l'enregistrement et la collecte des données n'est pas activé. Cliquez sur "Activer la collecte" :



Cliquez sur "j'active la collecte" et "j'active l'enregistrement" s'il n'est pas déjà activé :



Vous avez désormais activé l'enregistrement et la collecte de vos données. Il faut ensuite attendre, l'enregistrement commence 24h ou 48h après.

Vous pourrez ensuite visualiser l'enregistrement de vos données horaires de consommation, dans votre compte client, dans le menu "suivre mes mesures"

Il peut également arriver que l'enregistrement des données soit activé pour une année seulement. Il sera peut-être nécessaire, passé ce délai, soit de réactiver sur le site internet, soit d'appeler Enedis.

En cas de problème :

En cas de problème pour la validation de l'enregistrement des consommations horaires :

- Vider le cache de votre navigateur, cela peut poser un problème s'il est trop plein,
- Appeler le n° Vert Enedis

